

De la part d'Amélie de MONTCHALIN, Ministre de la transformation et de la fonction publiques

Mesdames, Messieurs,

La protection de la santé des Français est la priorité absolue du Gouvernement en cette période de pandémie.

Comme vous le savez, je suis particulièrement vigilante à la sécurité des agents et des usagers au sein des administrations publiques.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement déposera ce jour, sur ma proposition, un amendement au projet de loi de gestion de la sortie de crise sanitaire permettant de suspendre l'application du jour de carence pour les agents publics testés positifs à la Covid-19 jusqu'au 31 octobre 2021, là où la base légale actuelle ne le permettait que jusqu'au 1^{er} juin (date de fin de l'Etat d'urgence sanitaire.)

Cette disposition est destinée à favoriser l'auto-isolement et à contribuer à casser les chaînes de contamination.

Je tenais à partager cette information avec vous, en amont de sa communication, et de notre prochain temps d'échanges relatif au suivi de la situation sanitaire et des mesures concernant la fonction publique qui se tiendra lundi 10 mai – l'invitation vous sera adressée très prochainement.

Bien cordialement,